



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 41618

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises de La Réunion, notamment concernant les délais observés pour la délivrance d'extraits K *bis* par le greffe du tribunal de commerce. Il souhaiterait connaître les mesures envisagées afin de permettre la simplification et la réduction des délais relatifs à ces démarches.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le Gouvernement est particulièrement attentif à la bonne diffusion des informations figurant au registre du commerce et des sociétés. Informé de la situation des greffes des tribunaux mixtes de commerce de l'île de La Réunion, il procède à l'heure actuelle à une évaluation des difficultés rencontrées ainsi que des moyens pouvant être mis en oeuvre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41618

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1220

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6648